

RUES AUX ECOLES

**Apaisement des abords de l'école Saint-Martin
3^e arrondissement**



Réunion publique (numérique) du 23 novembre 2020

Présentation de la réunion publique

Réunion animée par :

- Karine BARBAGLI, première adjointe au Maire de Paris Centre en charge des affaires scolaires
- Florent GIRY, adjoint au Maire de Paris Centre en charge de la voirie

Cycle de concertation :

- Plusieurs parents d'élèves rencontrés le 08/10 sur site avec Karine BARBAGLI et Florent GIRY
- Comité des mobilités actives le 16/11
- Réunion publique le 23/11

Objectifs de la réunion :

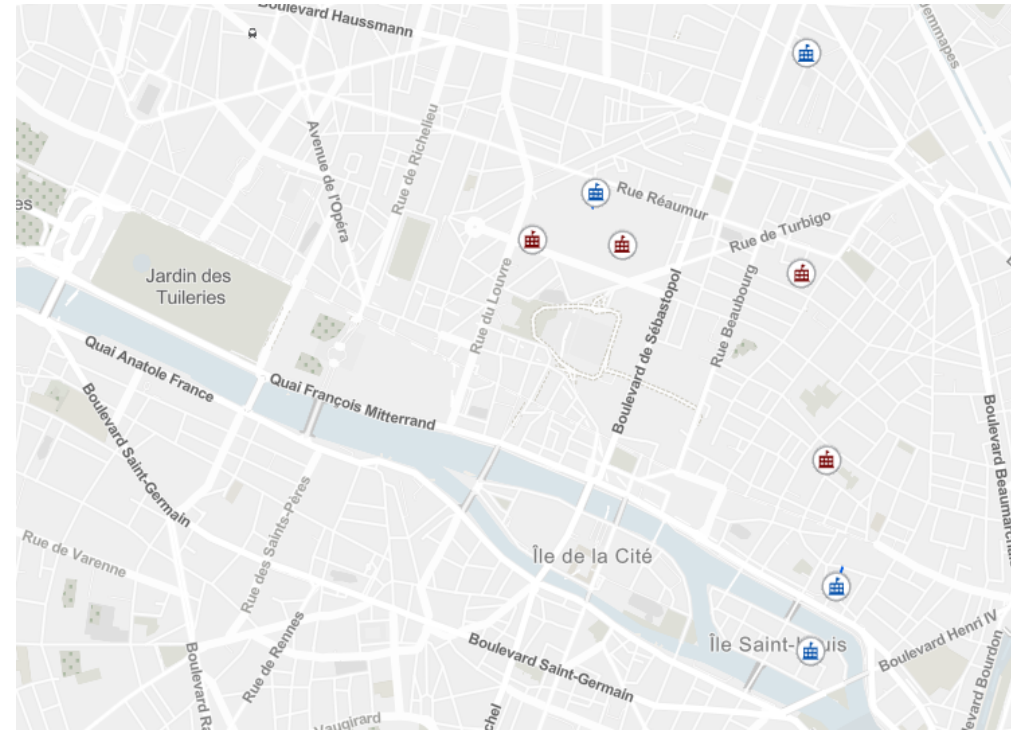
- Partager et compléter le diagnostic sur les problématiques identifiées sur le site
- Présenter le projet proposé par la mairie de Paris Centre et la Ville de Paris
- Echanger sur les enjeux identifiés et recueillir les propositions des acteurs locaux

Contexte du projet

Engagement prioritaire pendant la campagne électorale, la Ville de Paris et la Mairie de Paris Centre souhaitent apaiser la circulation aux abords des écoles (sécurité routière, bruit, pollution).

A la rentrée de septembre 2020, 3 écoles traitées (rue du Fauconnier, rue Poulletier et rue des petits carreaux).

4 rues seront traitées ou consolidées de façon rapide (instruction en cours) avec l'installation de barrières pivotantes (Poulletier, Saint-Merri, Arbre Sec, Fauconnier).



Légende

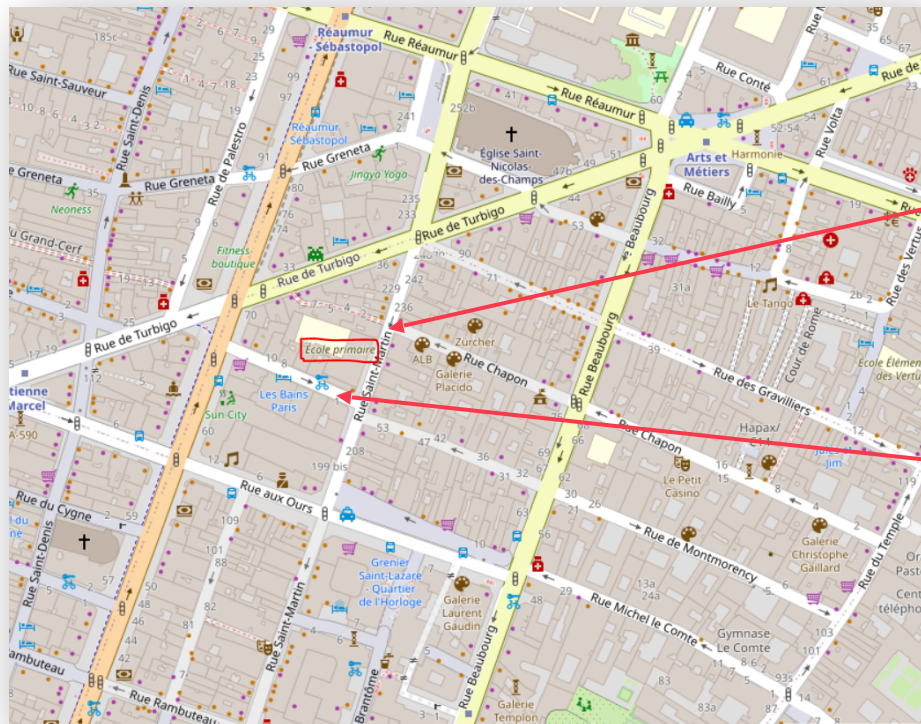
Ecoles intégrées à la rentrée 2020



Ecoles déjà situées dans des voies apaisées






Contexte de l'école Saint-Martin



Contexte de l'école Saint-Martin – schéma de circulation actuel



-  Transit
(circulation importante)
-  Desserte locale
(circulation réduite)
-  Point école
(aide à la traversée)

Ecole Saint-Martin – Problématiques identifiées



Projet proposé pour l'école Saint-Martin

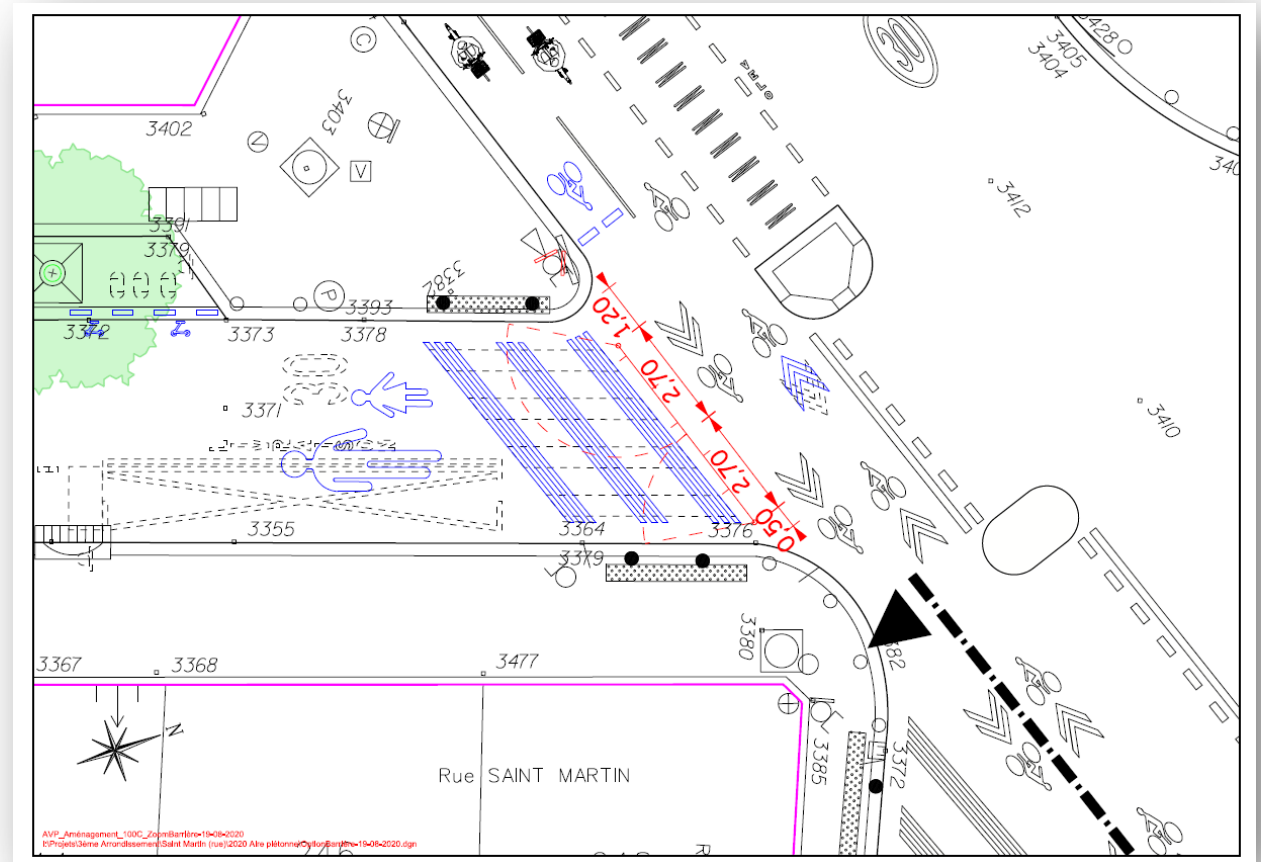
Un choix fort pour supprimer le trafic de transit devant l'école :

- la fermeture de la rue au niveau du croisement avec la rue de Turbigo (en **rouge** sur l'image).

Un espace rendu aux piétons :

- le passage de la rue en statut d'aire piétonne de la rue Saint-Martin (jusqu'à la rue du Bourg l'Abbé) et de la rue Chapon (en **bleu** sur l'image) ;
- cela entraîne automatiquement la suppression du stationnement motorisé.

Du stationnement vélo supplémentaire



Plan du principe initial qui pourra évoluer avec la concertation

Projet proposé pour l'école Saint-Martin – enjeux identifiés

- Maintenir les possibilités de livraisons pour les commerces présents dans la rue et pour la restauration scolaire, la collecte des déchets, les interventions des véhicules de secours, etc. :

-> Clé de la barrière donnée aux véhicules de secours, collecte de déchets, ayants droit.

-> Gestion des livraisons pour les commerces situés entre la barrière et la rue Chapon

- Permettre le dépose minute pour les enfants autistes qui étudient dans cette école et n'habitent pas le quartier :

-> Accès possible par la rue Chapon

- Conserver le cheminement vélo dans la rue Saint-Martin :

-> Espace nécessaire pour passer à côté de la barrière

- Améliorer le cheminement depuis l'école vers la crèche rue Brantôme :

-> Redéploiement possible du « point école » central vers la rue aux Ours

- Autre enjeu identifié lors de la réunion publique (à compléter)

MERCI DE VOTRE ATTENTION